

RAPPORT DE GESTION 2013

Table des matières	Page
--------------------	------

RAPPORT DE GESTION

Rapport annuel ⇒ 3

Bilan ⇒ 6

Compte d'exploitation ⇒ 8

Annexes aux comptes annuels

1. Bases et organisation ⇒ 11

2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes ⇒ 13

3. Nature de l'application du but ⇒ 13

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence ⇒ 14

5. Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture ⇒ 15

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements ⇒ 18

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation ⇒ 24

8. Conditions de l'autorité de surveillance ⇒ 26

8.1 Gestion des rétrocessions ⇒ 26

9. Autres données concernant la situation financière ⇒ 26

9.1 Découvert et mesures d'assainissement ⇒ 26

10. Événements postérieurs à la date du bilan ⇒ 27

11. Rapport de l'organe de révision ⇒ 28

En cas de litige quant à l'interprétation du présent rapport de gestion, seul le texte allemand fera foi.

INTRODUCTION DU PRÉSIDENT au rapport de gestion 2013 de la CP FSA

I. Les défis

1. Les caisses de pensions en Suisse, dont fait également partie la CP FSA, sont confrontées à trois grands défis : l'évolution démographique modifie les bases actuarielles, les taux d'intérêts qui demeurent mondialement bas et empêchent de dégager des rendements raisonnables, ainsi que les décisions politiques, y compris l'acceptation de l'initiative « Minder », qui font accroître les charges.
2. L'évolution massive et rapide des données de base démographiques a pour conséquence, que les avoirs épargnés dans la prévoyance vieillesse doivent suffire pour une durée de vie plus longue. Si les caisses de pensions ne se préparent pas à la durée de vie plus longue en adaptant les promesses de rentes (et en réduisant le taux de conversion des rentes), elles déplacent les moyens des assurés actifs vers les bénéficiaires de rentes. La CP FSA a déjà réagi : le taux de conversion des rentes actuel s'élève à 6 %.
3. La CP FSA évolue dans le contexte du taux d'intérêt national et international et doit dégager des rendements permettant de remplir ses promesses de prestations vis-à-vis des assurés, malgré les taux d'intérêt historiquement bas qui perdurent depuis longtemps, et dont l'augmentation n'est pas prévisible. Malgré cette situation difficile, la CP FSA a réussi, tout en respectant son obligation de verser les intérêts réglementaires, à augmenter son degré de couverture au-dessus de 100 % depuis 2012, pour passer à 105.4 % au 31 décembre 2013. La CP FSA démontre ainsi sa capacité à supporter les risques, qui est de plus amplifiée par une structure d'âge favorable des assurés, et un rapport structurel positif entre les assurés actifs soumis à cotisations et les retraités.
4. La densité de règlements a fortement augmenté dans le domaine de prévoyance professionnelle. Ces frais se répercutent en fin de compte sur les assurés : La CP FSA doit payer des charges bien plus élevées à l'autorité de surveillance, des prestations de conseils supplémentaires aux conseillers externes, ainsi que des frais croissants aux banques et aux contrôleurs financiers. Grâce à la gestion des coûts et à l'augmentation du nombre des assurés, les frais de la CP FSA par assuré sont restés inférieurs à Frs 400 par personne en 2013.

II. La position de la CP FSA sur le marché

1. La CP FSA, mais également la Caisse de pension de la Fédération Zurichoise des Avocats (VZAV), la Caisse de pension des Études de notaires et d'avocats bernois (CP N&A), la Caisse de pension des notaires du canton de Vaud ainsi que la Fondation de prévoyance de l'ordre des avocats de Genève (Favia), est une des cinq caisses de pensions suisses qui s'adresse exclusivement aux avocates et avocats (ainsi qu'aux notaires). Une comparaison du nombre d'assurés (qui comprend aussi les collaboratrices et collaborateurs du secrétariat) montre que la CP FSA est la deuxième plus grande caisse professionnelle, derrière la Fondation de prévoyance de la Fédération Zurichoise des Avocats.

III. Les facteurs clés de succès pour l'avenir

1. Afin qu'une caisse de pension soit prête à relever les défis du futur, elle doit remplir diverses exigences. En premier lieu, elle doit atteindre une certaine taille. La CP FSA avec 1'561 assurés (+ 121 personnes en 2013) et une fortune de Frs 456 millions (+ Frs 62 millions en 2013) est suffisamment grande, pour aborder l'avenir de manière indépendante. La Caisse de pension FSA est également en mesure de supporter les risques qui proviennent de l'activité de placement : le degré de couverture et la rémunération correspondent aux directives, ou leur sont supérieurs. La CP FSA a transféré les risques biométriques (tels qu'invalidité et décès) à la société d'assurances suisse figurant parmi les leaders, et profite de l'évolution favorable des risques invalidité et décès grâce à un bon contrat. La CP FSA est en outre également en mesure d'octroyer en 2014 un rabais jubilé d'en moyenne 30 % sur les primes de risque, sans mettre en péril sa stabilité financière.
2. Les caisses de pension sont prêtes à relever les défis du futur, lorsqu'elles peuvent fixer les éléments actuariels en fonction de l'évolution démographique. La CP FSA a adapté ces dernières années tous les éléments actuariels déterminants aux exigences du futur, au détriment de la rémunération des avoirs de vieillesse des assurés : le taux d'intérêt technique, qui est utilisé pour capitaliser les engagements de la caisse, ne se monte plus qu'à 3 % (et tient ainsi compte de la persistance des taux d'intérêt bas), le taux de conversion des rentes quant à lui ne s'élève plus qu'à 6 %. Malgré tout, le degré de couverture est resté nettement supérieur à 100 %, soit à 105.4 %.
3. Grâce au bon résultat des placements, la CP FSA peut octroyer pour l'année écoulée, une rémunération supplémentaire de 0.5 % à tout le portefeuille d'assurés au 1^{er} janvier 2014. La rémunération des avoirs de vieillesse pour 2013 se monte ainsi à 2 %. La situation saine de la CP FSA permettra de faire profiter aux assurés du résultat des placements ces prochaines années. La CP FSA reste ainsi un partenaire intéressant et un concurrent sérieux aux solutions d'assurance complète des compagnies d'assurances sur la vie.
4. La CP FSA ne reste pas inactive : le règlement de prévoyance est en révision et sera plus conviviale. Les plans fixes feront place à des possibilités de plans modulaires, afin et d'assurer la transparence, la CP FSA mentionnera et percevra les frais administratifs séparément à l'avenir. Par ailleurs, les primes de risques restent avantageuses et il est toujours possible d'assurer un capital-décès, en plus des prestations LPP, à des conditions très bon marché.

Berne, le 9 avril 2014

CP FSA
Le Président
Me Franz Xaver Muheim

La CP FSA en un coup d'œil

Chiffres clés	2013	2012	Changement	
Contrats d'affiliations	888	856	32	3.7%
Personnes assurées totales	1'561	1'440	121	8.4%
dont assurés actifs avocats	685	649	36	5.5%
Taux d'intérêt (obligatoire et surobligatoire)*	2.00%	1.50%		
Taux d'intérêt minimum pour la part obligatoire*	1.50%	1.50%		
Rendement net de la Fondation	4.6%	5.8%		
Degré de couverture	105.4%	102.8%		
Taux de conversion à l'âge ordinaire de la retraite (65 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes)	6.00%	6.00%		

Compte d'exploitation	Changement			
	millions Frs	millions Frs	mio. Frs	%
Cotisations (épargne et risque)	25.8	25.0	0.8	3.2%
Rachats d'années de cotisations manquantes	17.5	17.8	-0.3	-1.7%
Apports de libre passage (PLP)	12.8	9.4	3.4	36.2%
Prestations aux assurés (y c. PLP en cas de sortie)	14.5	17.2	-2.7	-15.7%
Réserve de fluctuation de valeurs	23.1	10.5	12.6	120.0%
Frais d'administration par assuré	Frs 398	Frs 400	Frs 2	-0.5%

Bilan	Changement			
	millions Frs	millions Frs	mio. Frs	%
Capitaux de prévoyance (réserve mathématique)	426.8	379.3	47.5	12.5%
Somme au bilan	455.6	394.1	61.5	15.6%

* Une rémunération supplémentaire de 0.5 % a été octroyée en 2013 sur les avoirs de vieillesse du portefeuille d'assurés au 1er janvier 2014.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

	Numéro annexe	2013 Frs	2012 Frs
ACTIFS			
Moyens opérationnels		45'348'434	41'248'644
Liquidités et placements sur le marché monétaire	6.8	40'196'924	36'809'644
Créances résultant de cotisations dues		3'903'760	3'719'919
Autres créances	6.8	947'750	421'790
Compte de régularisation actif	7.1	300'000	297'291
Titres (portefeuilles) :	6.4	410'205'520	352'861'835
Liquidités dans dépôts de titres		12'283'572	23'556'286
Obligations Suisse + étranger en Frs		107'026'361	96'946'293
Obligations étranger en ME		59'008'060	53'758'972
Fonds immobiliers		46'489'687	32'046'119
Immobiliers (placements directs)		21'832'812	13'038'956
Actions Suisse		41'066'706	27'440'891
Actions étranger		98'972'743	80'713'500
Infrastructures (actions)		3'071'581	2'120'364
Matières premières		16'020'599	18'689'933
Private equity		2'830'628	2'846'842
Autres placements alternatifs		1'602'771	1'703'679
Total actifs	6.4	455'553'954	394'110'479

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013 (suite)

	Numéro annexe	2013 Frs	2012 Frs
PASSIFS			
Dettes		5'325'730	3'989'417
Prestations de libre passage		4'897'798	3'201'383
Cotisations payées à l'avance		321'686	397'978
Autres dettes		106'246	390'056
Compte de régularisation passif	7.2	181'829	149'364
Réserve de contributions de l'employeur	6.9	159'134	164'720
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		426'750'948	379'324'727
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	380'957'943	341'979'531
Réserve mathématique retraités	5.4	45'116'261	36'975'442
Provisions techniques	5.5	676'744	369'754
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	23'136'313	10'482'251
Fonds propres / découvert		0	0
Situation en début de période		0	-5'596'948
Excédent de produits		0	5'596'948
Total passifs		455'553'954	394'110'479

COMPTÉ D'EXPLOITATION du 1^{er} janvier au 31 décembre

	Numéro annexe	2013 Frs	2012 Frs
Cotisations et apports ordinaires et autres		43'516'575	42'928'328
Cotisations des employés	5.2	12'976'405	12'522'048
Cotisations des employeurs	5.2	12'976'405	12'522'048
Primes uniques et rachats	5.2	17'519'388	17'764'232
Apports dans réserve de contributions de l'employeur	6.9	44'377	120'000
Prestations d'entrée		13'315'705	9'633'751
Apports de libre passage	5.2	12'802'067	9'443'679
Remboursements versements anticipés EPL / divorce	5.2	513'638	190'072
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées		56'832'280	52'562'079
Prestations réglementaires		-5'855'816	-5'967'646
Rentes de vieillesse		-2'608'110	-1'968'539
Rentes de survivants		-102'990	-104'270
Exonérations de primes		-198'265	-142'387
Prestations en capital à la retraite	5.2	-2'784'982	-3'725'880
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	5.2	-161'469	-26'570
Prestations de sortie		-8'669'518	-11'279'166
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.2	-7'829'771	-10'098'745
Paiements en espèces	5.2	-1'108	-115'458
Versements anticipés EPL / divorce	5.2	-787'210	-1'026'516
Utilisation de la réserve de contributions de l'employeur	6.9	-51'429	-38'447
Sorties de capitaux relatives aux prestations et versements anticipés		-14'525'334	-17'246'812

COMPTES D'EXPLOITATION du 1^{er} janvier au 31 décembre (suite)

	Numéro annexe	2013 Frs	2012 Frs
Reports (voir compte d'exploitation page 8)			
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées		56'832'280	52'562'079
Sorties de capitaux relatives aux prestations et versements anticipés		-14'525'334	-17'246'812
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-47'419'170	-40'176'942
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs		-32'169'600	-27'785'409
Constitution de réserve mathématique pour retraités	5.4	-8'140'819	-7'771'593
Constitution / Dissolution de provisions techniques	5.5	-306'990	-39'529
Rémunération capitaux de prévoyance assurés actifs	5.2	-6'808'812	-4'498'858
Constitution de réserve de contributions de l'employeur	6.9	-44'377	-120'000
Dissolution de réserve de contributions de l'employeur	6.9	51'428	38'447
Produits de prestations d'assurance		175'900	135'504
Prestations d'assurance		175'900	135'504
Charges d'assurance	7.3	-1'041'665	-154'373
Primes de risque		-3'229'533	-3'034'680
Primes de coûts		-215'302	-202'312
Participation aux excédents de « La Mobilière »		1'983'380	2'635'730
Subventions du fonds de garantie		419'790	446'889
Résultat net de l'activité d'assurance		-5'977'989	-4'880'544

COMPTES D'EXPLOITATION du 1^{er} janvier au 31 décembre (suite)

Report		-5'977'989	-4'880'544
Résultat net des placements	6.7.2	19'427'655	21'550'541
Résultat liquidités dans dépôts de titres		40'197	21'557
Résultat devises avec couverture de change		285'591	208'465
Résultat obligations en Frs		46'197	-910'160
Résultat obligations Suisse et étranger en Frs		-1'334'261	4'394'873
Résultat obligations étranger en ME		-1'191'758	2'079'952
Résultat immobiliers		867'227	2'452'888
Résultat placements immobiliers directs		619'392	615'578
Résultat actions Suisse		7'971'376	4'040'907
Résultat actions étranger		15'661'024	9'204'570
Résultat infrastructures		299'911	198'023
Résultat matières premières		-2'564'484	-269'557
Résultat private equity		276'684	44'875
Résultat autres placements alternatifs		92'132	101'055
Sous-total résultat dépôt de titres	6.7.2	21'069'228	22'183'026
Résultat moyens opérationnels	6.7.1	2'538	36'743
Frais d'administration des placements	6.7.1	-1'644'111	-669'228
Autres produits		16'674	120'828
Produits de prestations fournies		16'674	24'925
Produits de réduction des prestations de sorties		0	95'903
Autres frais		-579	-173
Frais d'administration		-811'699	-711'453
Administration générale	7.4	-553'636	-524'892
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	7.4	-57'134	-42'782
Autorité de surveillance	7.4	-11'004	-7'635
Frais de marketing et de publicité		-155'445	-101'748
Frais de courtage		-34'480	-34'396
Excédent de produits / de charges modification de la réserve de fluctuation de valeurs		12'654'062	16'079'199
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	6.3	-12'654'062	-10'482'251
Excédent de produits / de charges		0	5'596'948

Annexes aux comptes annuels

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

En tant qu'institution de prévoyance, la CP FSA, qui revêt la forme d'une fondation, a pour but la prévoyance professionnelle des membres de la Fédération Suisse des Avocats, des indépendants des branches professionnelles similaires, en particulier les notaires et leur personnel, ainsi que des survivants des personnes assurées.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie LPP

La CP FSA remplit les conditions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et des dispositions d'exécution y relatives, en particulier en rapport avec la LPP obligatoire. La CP FSA est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Berne, n° BE.0830 (jusqu'au 31 août 2011 elle était soumise à la surveillance de l'Office fédéral des assurances sociales, n° C1.0055), et s'acquitte des contributions légales au fonds de garantie LPP.

1.3 Acte de fondation et règlements

Acte de fondation du 30 novembre 1983, actualisé le 16 novembre 2010 ;
Règlement de prévoyance du 17 octobre 2011, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012 ;
Règlement de placement du 11 septembre 2012, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2012 ;
Règlement relatif à la liquidation partielle du 13 avril 2010, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010 ;
Règlement des provisions du 19 novembre 2009, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009.

1.4 Organe de gestion paritaire / Droit à la signature

Membres du Conseil de fondation : représentants des employeurs

Dr. Franz Xaver Muheim, avocat	Président de la CP FSA, commission des placements
Me Markus Fischer, avocat	Président de la commission des placements
Me Stephan Imboden, avocat	Commission des placements

Membres du Conseil de fondation : représentants des employés

René Rall	Commission des placements
Gabriella Flückiger, avocate	

Les membres du Conseil de fondation sont élus pour la période de 2010 à 2014.

Hermann Soltermann, économiste d'entreprise ESCEA	
Expert-comptable diplômé	Gérant

Les membres du Conseil de fondation ainsi que le gérant signent à deux à titre collectif. Le gérant bénéficie de la signature individuelle pour les affaires courantes.

1.5 Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance, réassurance

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Allvisa SA, René Zehnder, expert diplômé en assurances de pension, Seestrasse 6, 8027 Zurich.

Organe de révision

HB&P Wirtschaftsprüfung AG, Stephan Scheuring, expert-comptable diplômé, St. Alban-Anlage 44, 4010 Bâle.

Investment Controlling

Complementa SA, Andrea Funk, Gaiserwaldstrasse 14, 9015 St-Gall.

Conseiller en matière de placement de capitaux

PPCmetrics SA, Reto Heldstab, Badenerstrasse 6, 8004 Zurich.

Autorité de surveillance

ABSPF, Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, Belpstrasse 48, Case postale, 3007 Berne.

Réassurance

Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Chemin de la Redoute 54, 1260 Nyon 1.

2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

Modification du portefeuille d'assurés (nombres de personnes)

	Portefeuille au 31.12.2012	Entrées	Sorties	Portefeuille au 31.12.2013
Assurés actifs	1'325	342	-243	1'424
Rentes de vieillesse	82	18	0	100
Rentes d'enfant de retraité	5	0	-1	4
Rentes d'invalidité	14	8	-4	18
Rentes d'enfant d'invalidé	2	0	0	2
Rentes de partenaire	9	0	0	9
Rentes d'orphelin	3	1	0	4
Total du portefeuille	1'440	369	-248	1'561

Composition des sorties d'assurés actifs	Personnes
Sorties / changements d'employeur	-194
Résiliations	-16
Cessations de l'activité indépendante	-4
Retraités	-21
Personnes invalides	-8
TOTAL sorties assurés actifs 2013	-243

Composition des entrées d'assurés actifs	Personnes
Entrées / changements d'employeur	263
Nouvelles affiliations	79
TOTAL entrées assurés actifs 2013	342

Les prestations d'invalidité et de décès, y compris les prestations aux survivants, sont réassurées auprès de la « Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA », Nyon. Cette dernière verse les rentes d'invalidité directement aux assurés.

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

La fondation propose les plans de prévoyance Basis et Confort, financés conjointement par l'employeur et les salariés. La CP FSA a également introduit les plans Patron et Familia, qui s'adressent en particulier aux avocates et avocats indépendants. En cas d'ajournement de la retraite, la CP FSA propose le plan de prévoyance Senior. Le but des plans de prévoyance (qui vont au-delà du plan LPP minimum obligatoire) consiste à offrir aux assurés une solution de prévoyance optimale en tout temps. Selon le plan de prévoyance choisi, l'accent peut être mis sur la couverture du risque en cas d'invalidité et de décès, ou sur l'épargne pour les prestations de vieillesse. De plus, la CP FSA propose dès le 1^{er} janvier 2012 des plans de prévoyance avec capital-décès complémentaire à des conditions très avantageuses.

3.2 Financement, méthodes de financement

Les plans de prévoyance sont financés de 2 manières :

Prestations de risque : Elles sont fournies selon le principe de la primauté des prestations. Les prestations définies en pourcent du salaire assuré (en cas d'invalidité et de décès) sont financées par les primes.

Prestations de vieillesse : Elles sont fournies selon le principe de la primauté des cotisations. Les rentes de vieillesse correspondent au capital d'épargne individuel accumulé, multiplié par le taux de conversion actuariel.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

L'activité de prévoyance se conforme au règlement de prévoyance ainsi qu'à ses avenants. Ceux-ci sont publiés sur le site Internet www.cp.sav-fsa.ch.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

La tenue des comptes, l'établissement du bilan et l'évaluation reposent sur les prescriptions prévues par le code des obligations (CO) et la LPP. Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, reflètent fidèlement la situation financière au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et respectent les normes Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués au 31 décembre 2013 (inchangés par rapport à l'exercice précédent) :

- Titres : les titres (actions, obligations et placements collectifs dans toutes les catégories de placements) sont évalués en fonction des valeurs de marché le jour de la clôture du bilan. L'évaluation se réfère aux cours communiqués par les dépositaires. Les bénéfices/pertes sur cours réalisés et non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans le résultat des catégories de placements correspondantes.
- Les placements immobiliers directs sont évalués au prix d'acquisition, plus les frais d'actes, durant les 5 premières années après l'achat. En ce qui concerne les immeubles en cours de construction, les coûts d'investissement sont activés jusqu'au moment de la location.
- Devises étrangères : les actifs et dettes en devises étrangères sont évalués en fonction des valeurs de marché le jour de la clôture du bilan. L'évaluation se réfère aux cours communiqués par les dépositaires. Les bénéfices/pertes sur cours réalisés et non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans le compte d'exploitation. La CP FSA couvre en partie les placements en monnaies étrangères contre le risque de change.

- Les capitaux de prévoyance et provisions techniques sont déterminés chaque année par l'expert en matière de prévoyance professionnelle selon des principes reconnus sur des bases techniques généralement admises. Le contrat de réassurance des risques d'invalidité et de décès avec la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Nyon, a entièrement été pris en compte.
- L'inscription au bilan des autres actifs et passifs s'effectue à la valeur nominale.

4.3 Modification des principes d'évaluation, des principes comptables et de présentation des comptes

Les principes d'évaluation n'ont subi aucune modification par rapport à l'exercice précédent.

5. Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La caisse de pension est une caisse semi-autonome. Les risques actuariels liés au décès et à l'invalidité sont couverts par la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA dans le cadre d'un contrat de réassurance conclu au 1^{er} janvier 2005. Swiss Life a transmis les dossiers des bénéficiaires de rentes d'invalidité à la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA avec effet au 1^{er} janvier 2005, qui, à compter de cette date, se charge de verser les rentes d'invalidité aux assurés.

Les réserves mathématiques pour les rentes de vieillesse et de survivants ont été calculées avec un intérêt technique de 3 % (inchangé par rapport à l'exercice précédent).

Les réserves techniques sont mentionnées au chiffre 5.5.

La réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et survivants a été calculée avec un taux d'intérêt technique de 3 % (inchangé par rapport à l'exercice précédent) et repose sur les bases techniques « LPP 2010 » (inchangées par rapport à l'exercice précédent). Comme la rémunération des avoirs de vieillesse prescrite ces dernières années par le Conseil fédéral n'a pas pu être réalisée et l'espérance de vie ne cesse constamment d'augmenter, le Conseil de fondation a décidé lors de sa séance du 15 décembre 2011 de réduire le taux de conversion des rentes de 6.45 % à 6 % avec effet au 1^{er} janvier 2013, mais également de baisser le taux d'intérêt technique de 3.5 % à 3 %. Les assurés actifs ont versés ces dernières années un montant important de cotisations en faveur des bénéficiaires de rentes. Suite à la réduction des taux de conversion des rentes et du taux d'intérêt technique, les fausses solidarités entre jeunes et personnes âgées disparaissent en grande partie.

5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Composition des provisions techniques	2013	2012
	Frs	Frs
Supplément de longévité de 0.5 % par année depuis le 31 décembre 2010 sur la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	676'744	369'754
Total provisions techniques	676'744	369'754
	2013	2012
	Frs	Frs
État des provisions techniques au 01.01.	369'754	330'225
Adaptation au nouveau calcul au 31.12.	306'990	39'529
Total provisions techniques au 31.12.	676'744	369'754

Le calcul du supplément de longévité repose sur les bases techniques LPP 2010. Plus aucune perte sur retraite n'est engendrée, suite à la réduction du taux de conversion des rentes à 6 % au 1^{er} janvier 2013, et à l'utilisation d'un taux d'intérêt technique de 3 % (inchangé par rapport à l'exercice précédent).

5.6 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

	2013	2012
	Frs	Frs
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	426'750'948	379'324'727
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	426'750'948	379'324'727
Surcouverture / Découvert	23'136'313	10'482'251
Disponible pour couvrir les engagements réglementaires	449'887'261	389'806'978
Degré de couverture	105.4%	102.8%

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Me Markus Fischer, avocat	Président de la commission des placements depuis le 01.04.2007
Me Stephan Imboden, avocat	Membre de la commission des placements depuis le 01.10.2008
Dr. Franz Xaver Muheim, avocat	Membre de la commission des placements depuis le 01.10.2007
René Rall	Membre de la commission des placements depuis le 01.10.2007
Comptabilité titres et Investment Controlling	Complementa SA, Andrea Funk, St-Gall
Conseils en placement	PPCmetrics SA, Reto Heldstab et Dr. Dominique Ammann, Zurich (depuis le 01.04.2007)
Mandats de gestion de fortune et dépositaires	Crédit Suisse Asset Management, Zurich, Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA, Genève und UBS SA, Zurich
Gestion des placements monétaires	Secrétariat CP FSA
Gérance d'immeubles	Profitass SA, Peter Felder, Etziken/SO
Règlement de placement	du 11.09.2012, en vigueur depuis le 01.10.2012

6.2 Utilisation de l'extension des possibilités de placement avec résultat du rapport (art. 50, al. 4 OPP 2)

La CP FSA fait usage de l'extension des possibilités de placement selon l'art. 50, al. 4 OPP 2. Voir remarques sur les placements en or au chiffre 6.4.

Les prescriptions de placement selon l'OPP 2 étaient respectées au 31 décembre 2013.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

	2013	2012
	Frs	Frs
État de la réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.	10'482'251	0
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	12'654'062	10'482'251
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	23'136'313	10'482'251
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs (montant)	61'878'887	55'002'085
Déficit de la réserve de fluctuation de valeurs	-38'742'574	-44'519'834
Engagements (capitaux de prévoyance)	426'750'948	379'324'727
Réserve de fluctuation de valeurs disponible en % des engagements	5.4%	2.8%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs en % des engagements	14.5%	14.5%

Le calcul de l'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs est conforme au règlement de placement et a été effectué selon la méthode dite économique-financière en collaboration avec M. le Dr. Dominique Ammann de la société PPCmetrics SA, à Zurich. L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs est défini en pourcent des engagements. Le niveau de sécurité souhaité à atteindre se monte à 97.5 % sur une année. La stratégie de placement actuelle nécessite une réserve de fluctuation de valeurs d'environ 14.5 % des capitaux de prévoyance.

6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégories de placements	31.12.2013		31.12.2012		30.06.2012
	Total Frs	Part %	Total Frs	Part %	Stratégie %
Liquidités moyens opérationnels	40'196'924	8.8	36'809'644	9.3	4.0
Créances	4'851'510	1.1	4'141'709	1.1	0.0
Compte de régularisation actif	300'000	0.1	297'291	0.1	0.0
Liquidités dans dépôts de titres	12'283'572	2.7	23'556'286	6.0	0 - 15
Obligations Suisse et étranger Frs	107'026'361	23.5	96'946'293	24.6	27.0
Obligations ME (hedged)	59'008'060	13.0	53'758'972	13.6	17.0
Total valeurs nominales	223'666'427	49.1	215'510'195	54.7	48.0
Immobiliers	68'322'499	15.0	45'085'075	11.4	17.0
Actions Suisse	41'066'706	9.0	27'440'891	7.0	8.0
Actions étranger	98'972'743	21.7	80'713'500	20.5	19.0
Infrastructures	3'071'581	0.7	2'120'364	0.5	2.0
Matières premières	16'020'599	3.5	18'689'933	4.7	5.0
Private equity	2'830'628	0.6	2'846'842	0.7	1.0
Autres placements alternatifs	1'602'771	0.4	1'703'679	0.4	0.0
Total valeurs réelles	231'887'527	50.9	178'600'284	45.3	52.0
Total somme du bilan	455'553'954	100.0	394'110'479	100.0	100.00

Calcul selon OPP2	Maximas selon OPP2				
Placements à court terme	57'632'006	12.7%	64'804'930	16.4%	
Obligations	166'034'421	36.4%	150'705'265	38.2%	
Actions Global	140'039'449	30.7%	108'154'391	27.4%	50.0%
Immobiliers	68'322'499	15.0%	45'085'075	11.4%	30.0%
Placements alternatifs	23'525'579	5.2%	25'360'818	6.4%	15.0%
Total somme du bilan	455'553'954	100.0%	394'110'479	100.0%	

Liquidités moyens opérationnels

Durant les deux dernières semaines du mois de décembre 2013, des rachats d'années de cotisations manquantes d'un montant d'environ Frs 8 millions (contre Frs 9 millions pour l'exercice précédent) ainsi que des paiements de cotisations ordinaires de l'ordre de Frs 2 millions (inchangés par rapport à l'exercice précédent) ont une nouvelle fois été versés à la CP FSA. De plus, le Conseil de fondation a décidé de conserver une grande part de liquidité pour d'éventuels placements immobiliers directs. Le poste « liquidités moyens opérationnels » s'élevait de ce fait à environ Frs 40.2 millions en fin d'année. Ce montant est entre autres utilisé en tant que réserve

de liquidité pour les prestations en capital lors de départs à la retraite, pour les prestations de sortie et les paiements de primes au réassureur.

La CP FSA a dépassé vers le haut la stratégie de placement de la catégorie des actions étranger au 31 décembre 2013, fixée selon le règlement des placements à 19 %. Ce léger dépassement vers le haut, qui représente un pourcentage de 0.3 %, soit 0.3 millions de francs, s'explique par le fait que le cours des actions a fortement augmenté les derniers mois avant le bouclage au 31 décembre 2013. Ce dépassement a été corrigé par un investissement de Frs 10 millions dans les autres catégories de placements en janvier 2014.

Placements directs dans l'immobilier

La CP FSA a acquis le 1^{er} janvier 2011 les biens immobiliers Schöngrün à Soleure, pour un montant d'environ Frs 12.5 millions. Durant l'année 2013, la construction du quartier Aarenau à Aarau a débuté. Le volume d'investissements se chiffre à environ Frs 17 millions, et 35 appartements à louer verront le jour. Les premiers locataires devraient pouvoir rentrer en février 2015. De plus, une parcelle à bâtir a été acquise en 2013 au Obstgarten d'Oberfeld à Oftringen, pour un montant d'environ Frs 4.5 millions. La CP FSA développe ce projet de construction d'environ Frs 14 millions (net, après déduction des logements en propriété destinés à la vente) avec l'entreprise de construction Steiner AG (siège à Zurich). Les travaux à Oftringen devraient débuter durant le courant de l'année 2015. La CP FSA a pour objectif un rendement brut entre 5 et 5.5 % et un rendement net entre 4 et 4.5 %, rapporté sur les placements directs.

Placements en or

La CP FSA a acheté durant l'exercice 2010 un fonds Gold ETF de la Banque Cantonale Zurichoise d'une valeur d'environ Frs 2 millions. Ce fonds se montait au 31 décembre 2013 à Frs 1.7 millions, ce qui représente une baisse d'environ Frs 0.3 millions et une part de 0.4 % de la fortune totale. Le Conseil de fondation a, ces dernières années, examiné plusieurs fois la sécurité et la répartition du risque des placements en capitaux au sens de l'art. 50, al. 2 OPP 2. Les analyses systématiques se sont portées sur la capacité de l'institution de prévoyance à supporter les risques, en tenant compte de la sollicitation des responsables appelés à assumer les risques, ainsi que sur la base de la fortune disponible. Le Conseil de fondation est arrivé à la conclusion lors de la fixation et de la réalisation de la stratégie de placement, qu'une extension des possibilités de placement (investissement dans l'or) est conforme au but et correspond aux principes réglementaires en matière de gestion de fortune. L'extension des possibilités de placement se base sur un règlement de placement, qui satisfait aux exigences de l'art. 49a OPP 2. Suite à l'analyse de la capacité de l'institution de prévoyance à supporter les risques et à l'évaluation des risques de placement, le Conseil de fondation considère que les conditions de l'art. 50, al. 1-3 sont respectées.

Appels de capitaux en suspens dans le domaine des placements en private equity

La CP FSA a investi dans 3 fonds de private equity. La valeur de marché de ces placements s'élève à Frs 6.2 millions au 31 décembre 2013. Les appels de capitaux en suspens à la date de la clôture du bilan se montaient à Frs 10.2 millions.

6.5 Produits dérivés en cours

Contrats à terme sur devises en cours		Valeur de marché au	Valeur de marché au
		31.12.2013	31.12.2012
		Frs	Frs
Créances	CHF	36'000'000	27'600'000
Engagements	EUR	-12'024'332	-8'261'049
Engagements	USD	-23'812'025	-19'337'471
Total		163'643	1'480

Ces opérations à terme sur devises ont été conclues, afin de réduire les pertes sur les placements en capitaux dans les marchés de changes.

6.6 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending

Cocontractant	Valeur de marché au	Valeur de marché au
	31.12.2013	31.12.2012
	Frs	Frs
Crédit Suisse	0	0
Total	0	0

Le Conseil de fondation a renoncé dès janvier 2008 déjà, à effectuer des placements en securities lending, le risque de ces placements étant trop élevé par rapport au rendement pouvant être réalisé. Des placements en securities lending sur une base sûre sont en partie compris dans les fonds.

6.7 Explications du résultat net des placements

6.7.1 Explications des éléments essentiels du résultat net

	2013	2012
	Frs	Frs
Produits d'intérêts provenant des liquidités	37'141	96'537
Intérêts rémunérateurs sur prestations de sortie	-34'603	-59'794
Résultat net liquidités et placements sur le marché monétaire	2'538	36'743

Composition des frais d'administration des placements

	2013	2012
	Frs	Frs
Honoraires pour gestion de fortune (banques)	411'129	376'013
Frais d'administration des placements cachés des fonds	851'262	
Frais de gestion du bien immobilier Schöngrün	38'189	40'123
Autres frais d'administration des placements	383'161	335'208
à déduire : rétrocessions reçues	-39'630	-82'116
Frais d'administration des placements	1'644'111	669'228

Les frais d'administration des placements cachés des fonds sont pour la première fois mentionnés dans le rapport de gestion 2013, suite aux nouvelles directives en vigueur. Les chiffres de l'exercice précédent n'ont pas été calculés, car, selon les nouvelles directives, les frais d'administration des placements cachés des fonds ne sont à présenter qu'à partir du rapport de gestion 2013.

La CP FSA ne renonce pas aux rétrocessions. Elle exige annuellement par écrit des banques le remboursement des rétrocessions.

Calcul des frais d'administration des placements par rapport au capital investi

	2013
	Frs
Valeur de marché de la fortune :	
au 31 décembre 2012	394'110'479
au 31 décembre 2013	455'553'954
Capital investi moyen	424'832'217
Total frais d'administration des placements en Frs	1'644'111
Total frais d'administration des placements en %	0.39%

6.7.2 Rendement des placements

	2013	2012
	Frs	Frs
Rendement net de la fondation		
Somme au bilan au début de l'année	394'110'479	343'486'776
Somme au bilan à la fin de l'année	455'553'954	394'110'479
Avoir moyen (non pondéré)	424'832'217	368'798'628
Produit net de la fondation (après déduction des frais d'administration des placements)	19'427'655	21'550'541
Rendement net de la fondation	4.6%	5.8%

CP FSA

Les placements en capitaux ont été gérés par les banques Crédit Suisse et Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA, (LOAM), Genève, selon les objectifs définis par la commission des placements de la CP FSA.

6.8 Placements des moyens opérationnels

	2013	2012
	Frs	Frs
Caisse, poste	29'746'200	30'675'973
Divers comptes bancaires	10'450'724	133'671
Placements à terme fixe	0	6'000'000
Liquidités et placements sur le marché monétaire	40'196'924	36'809'644

	2013	2012
	Frs	Frs
Impôts anticipés	947'750	421'790
Autres créances	947'750	421'790

6.9 Explications de la réserve de contributions de l'employeur

	2013	2012
	Frs	Frs
État au 01.01.	164'720	81'963
Affectation	44'377	120'000
Utilisation	-51'428	-38'447
Intérêt de 1 % (exercice précédent 1 %)	1'465	1'204
Total réserve de contributions de l'employeur	159'134	164'720

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Compte de régularisation actif

	2013	2012
	Frs	Frs
Compte de régularisation actuariel	300'000	280'000
Autres régularisations	0	17'291
Total compte de régularisation actif	300'000	297'291

L'excédent provenant du contrat de réassurance avec la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Nyon, est indiqué au chiffre 7.3.

7.2 Compte de régularisation passif

	2013	2012
	Frs	Frs
Compte de régularisation gestion de la caisse de pension	178'601	146'806
Compte de régularisation provisions	3'228	2'558
Total compte de régularisation passif	181'829	149'364

Provisions

La CP FSA a versé aux intermédiaires une provision d'affiliation **unique** de 3 % sur la prime annuelle de l'année d'affiliation, et de 3 ‰ sur la prestation de libre passage apportée l'année d'affiliation. Le montant total des provisions s'est porté à Frs 14'480 durant l'exercice 2013 (contre Frs 14'396 l'exercice précédent) et est pris en compte dans les frais de marketing et de publicité. De plus, la CP FA verse à la Fédération Suisse des Avocats (service de conseil) depuis l'exercice 2011, un dédommagement forfaitaire annuel de Frs 20'000 pour son activité d'intermédiaire de contrats d'affiliation.

7.3 Charges d'assurance

	2013	2012
	Frs	Frs
Primes de risque au réassureur (La Mobilière)	3'229'533	3'034'680
Primes de coûts au réassureur (La Mobilière)	215'302	202'312
Participation aux excédents de la réassurance	-1'983'380	-2'635'730
Subventions du fonds de garantie	-419'790	-446'889
Total charges d'assurance	1'041'665	154'373

L'excédent provenant du contrat de réassurance avec la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Nyon, est crédité chaque année au compte d'exploitation. Tous les assurés profitent des primes de risque avantageuses. Depuis la scission de Swiss Life, la CP FSA a réduit les cotisations de risque de ses assurés en partie jusqu'à 70 %. La dernière réduction des primes de a pris effet le 1^{er} janvier 2012. Ces réductions sont possibles grâce à l'évolution favorable des risques invalidité et décès, ainsi qu'aux économies réalisées par le secrétariat.

7.4 Frais d'administration

	2013	2012
	Frs	Frs
Charges de personnel	288'817	287'026
Charges d'exploitation, y. c. loyer	73'094	64'463
Charges informatiques	96'430	96'693
Conseil de fondation, sauf commission des placements	71'441	73'488
Organe de révision et expert en caisses de pension	57'134	42'782
Autorité de surveillance	11'004	7'635
Honoraires divers	23'854	3'222
Total frais d'administration	621'774	575'309
Nombre d'assurés y c. bénéficiaires de rente	1'561	1'440
Frais d'administration (sans frais de gestion des placements) par assuré	398	400

Frais d'administration

Les indemnités des membres de la commission des placements de Frs 40'000 (exercice précédent : Frs 38'000) sont comprises dans les frais de gestion des placements.

La CP FSA a enregistré 69 entrées au 1^{er} janvier 2014 (dont 15 salariés et 18 indépendants sous forme de nouvelles affiliations), imputables au nouvel exercice.

8. Conditions de l'autorité de surveillance

Il n'existe actuellement aucune condition inachevée auprès de l'autorité de surveillance.

8.1 Gestion des rétrocessions

La CP FSA ne renonce pas aux rétrocessions. Elle exige annuellement par écrit des gestionnaires de fortune le remboursement des rétrocessions. Les rétrocessions reçues sont mentionnées au point 6.7.1.

9. Autres données concernant la situation financière**9.1 Découvert et mesures d'assainissement**

La CP FSA affiche au 31 décembre 2013 un degré de couverture supérieur à 100 %, c'est pourquoi les mesures d'assainissement ne sont plus d'actualité.

Le Conseil de fondation a décidé lors de sa séance du 21 novembre 2013 de rémunérer les avoirs de vieillesse réglementaires 2013 du portefeuille d'assurés au 1^{er} janvier 2014 rétroactivement à un taux de 2 %.

9.2 Résiliations de contrat au 31 décembre 2013 et liquidations partielles 2013

Les conditions à une liquidation partielle sont remplies dans les cas suivants (selon le règlement sur la liquidation partielle du 16 avril 2010 en vigueur dès le 1^{er} janvier 2010) :

- a) réduction considérable de l'effectif des assurés ;
- b) restructuration d'une entreprise affiliée ;
- c) résiliation d'un contrat d'affiliation.

Les études mentionnées ci-dessous ont résilié en juin 2013 le contrat d'affiliation avec effet au 31 décembre 2013 :

- Urs von Gruenigen, Belairstrasse 2, 3780 Gstaad
- Jürg Wernli, Länggassstrasse 7, 3012 Berne
- Dr. iur. Andrea Brüesch, Werkstrasse 2, 7000 Coire
- Yvonne Furler, Furler Anwaltskanzlei, Industriestrasse 13c, 6304 Zoug
- Bratschi Wiederkehr & Buob Rechtsanwälte, Vadianstrasse 44, 9000 St-Gall

Le Conseil de fondation constate l'existence d'une situation de liquidation partielle et décide de l'exécution d'une telle liquidation. Il a également décidé de transférer le 100 % des avoirs de vieillesse, étant donné qu'aucun fonds libre n'est disponible au 31 décembre 2013.

9.3 Mise en gage de titres

Lors de l'exercice 2012, les titres en monnaie étrangère ont en partie été couverts contre le risque de change (cf. chiffre 6.5). Pour ce faire, les titres du portefeuille du Crédit Suisse ont été mis en gage pour un montant de Frs 10 millions (inchangé par rapport à l'exercice précédent).

10. Événements postérieurs à la date du bilan

Il n'existe aucun événement spécial après la date du bilan.

11. Rapport de l'organe de révision

St. Alban-Anlage 44
4010 Basel
Telefon 061 279 98 98
Telefax 061 279 98 81
www.hbp-wirtschaftspruefung.ch

HB&P Wirtschaftsprüfung AG

HB&P

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de la

**Caisse de pension Fédération
Suisse des Avocats (CP FSA)
Bern**

&

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'institution de prévoyance de la Caisse de pension Fédération Suisse des Avocats (CP FSA) pour l'exercice arrêté au **31 Décembre 2013**.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels

dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 Décembre 2013 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantis-saient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Les actions en monnaies étrangères ont légèrement dépassé de 0.3% la limite supérieure des placements fixée à 19%. Le point 6.4 Présentation des placements par catégorie de l'annexe fournit des explications à ce sujet.

HB&P Wirtschaftsprüfung AG

HB&P

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables, sous réserve du point exposé dans le paragraphe précédent, en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Basel, le 24 mars 2014
sc-2

&

HB&P Wirtschaftsprüfung AG

Stefan Scheuring
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Andreas Felber
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé